

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 31



N°029

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 MARS 2025**

**L'AN deux mille vingt-cinq, le 27 mars**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à sous la présidence de Monsieur Pierre SACK, Adjoint au Maire.

Etaient présents : SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, VACHER Annie, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, CAMBIANICA Robin, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : AUGY Thierry, EMEL Maryse, CHIKHDENE Zayen, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadège, BOUCHA Safia, NEDELEC Soizig.

Excusés :

Représentés par :

Madame Karine FRANCKET  
Madame Marie-Pascale REMY  
Monsieur José LESERRE  
Madame Kourtoum SACKHO  
Monsieur Jérôme LEGENDRE  
Madame Solène DA SILVA  
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ  
Monsieur Lewis CHARTIER  
Madame Margaux HOUIS  
Monsieur Jean-Paul GILLY  
Madame Marie-Amélie ANQUETIL  
Monsieur Jean-Jacques KARMAN  
Madame Fatima YAOU  
Monsieur Zishan BUTT  
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Pierre SACK  
Monsieur Damien BIDAL  
Madame Véronique DAUVERGNE  
Monsieur Philippe ALLAIN  
Madame Marie-Françoise MESSEZ  
Madame Annie VACHER  
Madame Katalyne BELAIR  
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL  
Monsieur Samuel MARTIN  
Monsieur Dominique DANDRIEUX  
Monsieur Gilbert FAUCHEUX  
Monsieur Anthony DAGUET  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Madame Nabila DJEBBARI  
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

---

Secrétaire de séance : Samuel MARTIN

---

**OBJET : Subventions de fonctionnement attribuées aux associations pour  
l'année 2025**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine DESIR,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-17 ;

Vu l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 issu de la rédaction de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 qui autorise les communes à verser des subventions aux associations, le Règlement (UE) no 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ainsi que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2001 et le décret n° 2001-495 du 10 juin 2001 ;

Vu la délibération n°21 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 désignant Monsieur Pierre SACK comme 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ;

Vu les conventions de partenariat conclues entre la commune et certaines associations ;

Considérant que la Commune soutient le développement de la vie associative locale par l'attribution de subventions de fonctionnement ;

Considérant que les dispositions de l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales prévoient « qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations » ; que Madame le Maire est empêchée ;

Considérant que Monsieur SACK a été élu 1<sup>er</sup> adjoint par délibération du 4 juillet 2020 susmentionnée ;

Considérant que la présente délibération ne peut attendre le retour de Madame le Maire ; qu'il est donc nécessaire que Monsieur SACK, 1<sup>er</sup> adjoint, puisse signer la présente délibération pour le maire empêché sur le fondement des dispositions de l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales susmentionné ;

Adoption à la majorité par 31 pour, 11 contre (Sandrine GRYNBERG DIAZ, Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO, Massinissa HOCINE, Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Evelyne

YONNET-SALVATOR, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 2 se sont abstenus( Jean-Jacques KARMAN, Anthony DAGUET) , 2 ne prennent pas part au vote( Yasmina BAZIZ, Zakia BOUZIDI)

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'attribution, au titre de l'année 2025, de subventions de fonctionnement aux associations pour un montant de 4 955 817,70 € selon la répartition suivante :

SECTEUR	Nom de l'Association	Subvention 2025
DVAC	2 MONDES UN MEME DROIT A LA CULTURE	2 500,00 €
DVAC	AB S'AIDER	1 000,00 €
DVAC	ACAS	3 000,00 €
DVAC	AMULOP	8 000,00 €
DVAC	ANGI	10 000,00 €
DVAC	ANIMEGAUX	6 000,00 €
DVAC	APTE	12 000,00 €
DVAC	ARFM	500,00 €
DVAC	ASEA	8 900,00 €
DVAC	ASSOCIATION FRANCO CHINOISE PIERRE DUCERF	4 500,00 €
DVAC	ASSOCIATION POUR LE SOUVENIR DES FUSILLES DU MONT VALERIEN ET DE L'ILE DE FRANCE	500,00 €
DVAC	ATELIER DEBROUILLE	700,00 €
DVAC	AUBERJEU	500,00 €
DVAC	BARCO A VELA	1 000,00 €
DVAC	BRIGHT SCHOOL	3 500,00 €
DVAC	BUREAU DES HEURES INVISIBLES	1 000,00 €
DVAC	COMME UN AIR DE FAMILLE	1 100,00 €
DVAC	COMMUNE LIBRE DU MONTFORT	500,00 €
DVAC	COMPAGNIE TERRAQUEE	1 000,00 €
DVAC	CULTURES DU CŒUR	1 000,00 €
DVAC	DE TOUT CŒUR	1 500,00 €
DVAC	ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE	1 000,00 €
DVAC	EPICEAS	13 000,00 €
DVAC	MISSION 93 ESA ( entraide scolaire amicale)	1 000,00 €
DVAC	ESPACES	1 000,00 €
DVAC	ETHNOART	500,00 €
DVAC	ETOILES D'AUBER	1 050,00 €
DVAC	FAFALY ACTIONS CITOYENNES	800,00 €
DVAC	LA BLAGUE	1 000,00 €
DVAC	LA CLE DU SOL	1 500,00 €
DVAC	LA CLEF DES ARTS	500,00 €
DVAC	LA CROIX ROUGE	1 500,00 €

DVAC	LA PEPINIERE	1 000,00 €
DVAC	LA SAUGE	2 500,00 €
DVAC	LACIM	1 000,00 €
DVAC	LANDYKADI	1 000,00 €
DVAC	LE GAI SAVOIR	500,00 €
DVAC	LE JARDIN DES NOYERS	1 000,00 €
DVAC	LE REVE ETOILE D'ALBAN	1 000,00 €
DVAC	LES PTITS PRES VERTS	500,00 €
DVAC	LES ARTISTES DES COULEURS ET DE LA DIVERSITE ( ACD)	2 500,00 €
DVAC	LES RESTOS DU CŒUR	4 000,00 €
DVAC	LES VELOS DE LA BRECHE	2 500,00 €
DVAC	LES VERTS DE TERRE	500,00 €
	LUMIERES DU CŒUR	500,00 €
DVAC	MAISON DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	5 000,00 €
DVAC	MOSAIK	500,00 €
DVAC	PERISCOPE	500,00 €
DVAC	PHENIX ACTION SOLIDAIRE	500,00 €
DVAC	PARENTS INDEPENDANTS HUGO BALZAC STENDHAL (PIHBS)	1 000,00 €
DVAC	PROTECTION CIVILE	5 000,00 €
DVAC	RAMP'ART	500,00 €
DVAC	SECOURS POPULAIRE	1 750,00 €
DVAC	SEPHORA BERREBI	500,00 €
DVAC	SOCIETE D'HISTOIRE ET DE LA VIE	2 000,00 €
DVAC	SOLIDARITE ET GENEROSITE ENVERS NOS AINES	500,00 €
DVAC	TOUS ENSEMBLE C NOUS	1 500,00 €
DVAC	TU VIS TU DIS	2 500,00 €
DVAC	UFC QUE CHOISIR	500,00 €
DVAC	UNE OASIS DANS LA VILLE	3 000,00 €
DVAC	VACANCES ET FAMILLE	2 500,00 €
	<b>Sous Total</b>	<b>137 800,00 €</b>
Direction des Sports	APELS	58 800,00 €
Direction des Sports	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS (TEMPS SCOLAIRE)	7 000,00 €
Direction des Sports	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS	90 240,00€
Direction des Sports	AUBER DANSE DE SALON	500,00 €
Direction des Sports	AUBER'BAD	2 640,00 €
Direction des Sports	AUBERFIT	2 000,00 €
Direction des Sports	AUBERVILLIERS AVENIR BASKET BALL( AABB)	90 240,00 €
Direction des Sports	BAMBAS CAPOEIRA	500,00 €
Direction des Sports	BOXING BEAT	20 680,00 €
Direction des Sports	CLUB INDANS CITE	26 320,00 €
Direction des Sports	CMA ACTIVITES SUBAQUATIQUES	3 760,00 €

Direction des Sports	CMA AIKIDO	3 760,00 €
Direction des Sports	CMA ATHLE	9 000,00 €
Direction des Sports	CMA BRIDGES	500,00 €
Direction des Sports	CMA CYCLISME	94 100,00 €
Direction des Sports	CMA CYCLISME( ACTIVITES PERISCOLAIRES)	6 500,00 €
Direction des Sports	CMA ECHECS	2 820,00 €
Direction des Sports	CMA FOOTBALL FSGT	3 760,00 €
Direction des Sports	CMA GYMNASTIQUE	15 580,00 €
Direction des Sports	CMA GYMNASTIQUE ( ACTIVITES PERISCOLAIRES)	5 580,00 €
Direction des Sports	CMA HANDBALL	241 800,00 €
Direction des Sports	CMA JUDO JU JIT SU	29 960,00 €
Direction des Sports	CMA JUDO JU JIT SU ( ACTIVITES PERISCOLAIRES)	5 770,00 €
Direction des Sports	CMA NATATION	28 200,00 €
Direction des Sports	CMA PLEIN AIR	4 700,00 €
Direction des Sports	CMA QWAN KI DO ( CMA QKD)	3 000,00 €
Direction des Sports	CMA TENNIS	18 240,00 €
Direction des Sports	CMA TENNIS (ACTIVITES PERISCOLAIRES)	5 400,00 €
Direction des Sports	CMA TENNIS DE TABLE	2 350,00 €
Direction des Sports	FLASH BOXING D'AUBER	2 350,00 €
Direction des Sports	FOOTBALL CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS	329 000,00 €
Direction des Sports	KARATE CLUB D'AUBERVILLIERS	1 000,00 €
Direction des Sports	KUNG FU BOXING CLUB	1 880,00 €
Direction des Sports	RAND AUBER	1 130,00 €
Direction des Sports	RELAIS CREOLE	1 000,00 €
Direction des Sports	TAEKWONDO AUBERVILLIERS GENIUS SPIRIT	1 800,00 €
Direction des Sports	TOP FORME	4 200,00 €
Direction des Sports	TOTOF MUAY THAI	5 000,00 €
Direction des Sports	UNIROLLER	500,00 €
Direction des Sports	VOLLEY DETENTE D'AUBERVILLIERS ( VDA)	1 130,00 €
Direction des Sports	X- TREM'SPORTS	18 800,00 €
Direction des Sports	YOGA ET BIEN ETRE	500,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>1 151 990,00 €</b>
Direction des Affaires Culturelles	ACCORDÉON CLUB	3 500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	BIG IMMERSIVE PRODUCTION	500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	C4 UNITED	8 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	CAPA	135 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	CINEMA LE STUDIO	313 657,50 €
Direction des Affaires	COMPAGNIE ABEL	1 800,00 €

Culturelles		
Direction des Affaires Culturelles	COMPAGNIE SAPIENS BRUSHING	900,00 €
Direction des Affaires Culturelles	DECOR SONORE	1 800,00 €
Direction des Affaires Culturelles	ENCORMELE	500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	ETINCELLES	7 600,00 €
Direction des Affaires Culturelles	FRICHTI CONCEPT	1 800,00 €
Direction des Affaires Culturelles	GYNTIANA	900,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LA FINE COMPAGNIE	1 400,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LA VILLA MAIS D'ICI	11 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LE HOULOC	3 100,00 €
Direction des Affaires Culturelles	L'ECLUSE 4 CHEMINS	900,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES ALLUMEURS	2 500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES ANGES MI-CHUS	900,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES DEMAINS QUI CHANTENT	1 100,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES GRANDES PERSONNES	1 800,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS	65 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES POUSSIÈRES	26 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES SOUFFLEURS	9 700,00 €
Direction des Affaires Culturelles	MELIADES	1 800,00 €
Direction des Affaires Culturelles	MAISON DES LANGUES ET DES CULTURES	30 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	TEATRO A CHIAMATA Sigle TAC TEATRO	1 400,00 €
Direction des Affaires Culturelles	THEATRE DE LA COMMUNE	487 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	VILLES DES MUSIQUES DU MONDE	210 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	ZEBULINE	1 400,00 €
Direction des Affaires Culturelles	ZINGARO	40 000,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>1 370 957,50 €</b>

Prévention et Sécurité	CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT ( CDAD)	750,00 €
Prévention et Sécurité	CIDFF	13 992,00 €
Prévention et Sécurité	ASSOCIATION JURISTES SECOURS BERBERES	2 500,00 €
Prévention et Sécurité	LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (LDH )	9 000,00 €
Prévention et Sécurité	ASSOCIATION LEO LAGRANGE POUR LA DEFENSES DES CONSOMMATEURS	5 200,00 €
Prévention et Sécurité	SOS VICTIMES 93	9 000,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>40 442,00 €</b>
Direction de l'Animation Sociale	CITE DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE	7 000,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>7 000,00 €</b>
Education - Enfance	PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE	83 534 €
<b>Sous Total</b>		<b>83 534,00 €</b>
Petite Enfance	ENVOLUDIA	81 127,20 €
Petite Enfance	IEPC/ Scoubidou	317 688,00 €
Petite Enfance	IEPC/ Doubidou	239 740,00 €
Petite Enfance	IEPC/ Tillon (Pipoca)	264 740,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>903 295,20 €</b>
Jeunesse	OMJA	1 214 948,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>1 214 948,00 €</b>
Action Sociale Logement	SOLIHA EST PARISIEN	38 251,00€
Action Sociale Logement	ADIL	7 600,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>45 851,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 955 817,70€</b>

**AUTORISE** Monsieur SACK à signer tout document relatif à la présente délibération.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 02/04/25**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20250327-lmc139406-DE-1-1**  
**Publiée le : 02/04/25**  
**Certifiée exécutoire : 02/04/25**

Pour la Maire empêchée,  
le(la) Maire-adjoint(e),  
1er Adjoint au Maire par  
application de l'article  
L. 2122-17 du CGCT

